

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE AU SERVICE DU PROJET

Objectifs

Quelle place pour la participation des personnes accompagnées dans les établissements sociaux et médico-sociaux ?

La loi 2002-2, initiatrice d'un changement de paradigme sur le sujet fête aujourd'hui ses 20 ans, la réflexion sur les enjeux et les conditions de réussite se sont approfondies, les initiatives et les expérimentations se sont multipliées, **un cadre légal, parfois contraignant s'est instauré...**

Aujourd'hui, la **participation** des personnes **est au cœur de l'action** du secteur social et médico-social, quel que soit le champ d'activité. Elle doit être appréhendée, non plus comme un accessoire souhaitable, mais **comme un des piliers de la légitimité et du bon fonctionnement de toute organisation sociale et médico-sociale.**

Bref, pas de modèle socio-économique viable **sans articulation avec une démarche de participation construite et intégrée à la gouvernance, au projet de service, au projet d'établissement.**

- ▶ La participation: de quoi parle-t-on ?
- ▶ Déploiement dans les politiques sociales et médico-sociales
- ▶ Appréhender les enjeux de la participation
- ▶ Aborder la mise en œuvre de la démarche participative
- ▶ Repérer les conditions de réussite de la participation

Programme

- ▶ Etymologie, définition, repères historiques et juridiques, place dans les politiques sociales et médico-sociales
- ▶ Principales instances participatives sur le champ social et médico-social
- ▶ Les enjeux politiques et éthiques
- ▶ Gains, risques et effets pervers de la participation
- ▶ Les freins et leviers dans la mise en œuvre d'une démarche participative

Date(s) :
4 juillet 2024

Lieu :
Nantes

Durée :
1 jour – 7 heures

Tarif adhérents :
Salarié.e.s : 290 €
Bénévoles : 130 €

Tarif non adhérents : 440 €

Public et pré-requis :
Administrateurs

Méthodes pédagogiques :

- ▶ Apports théoriques
- ▶ Echange avec les participants
- ▶ Remise de supports écrits et atelier d'analyse collective

A l'issue de la formation, il sera procédé à une évaluation de satisfaction de la formation ainsi qu'à une évaluation des acquis de la formation. Une évaluation à froid sera effectuée 3 à 6 mois après la formation.

Intervenante :
▶ Anouk GRAYON

Pour les personnes en situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter.